



Le Saint-Siège

LETTRÉ DU PAPE

JEAN-PAUL II

AUX PRÉTRÉS

POUR LE JEUDI SAINT 1989

CHERS FRÈRES DANS LE SACERDOCE DU CHRIST,¹ Cette année encore, je voudrais mettre en relief la grandeur de ce jour qui nous rassemble tous autour du Christ. Pendant le Triduum pascal, toute l'Église approfondit sa conscience du mystère pascal. Mais le jour du Jeudi-Saint nous concerne de façon particulière. *C'est la mémoire de la dernière Cène* qui est ranimée et qui se présente à nouveau en ce jour, et nous y retrouvons ce dont nous vivons, ce que nous sommes par la grâce de Dieu. Nous retournons au commencement même du sacrifice de l'Alliance nouvelle et éternelle, et en même temps au commencement *de notre sacerdoce* qui est totalement et complètement dans le Christ. Celui qui, durant la Cène pascale, a prononcé ces paroles : « Ceci est mon corps livré pour vous », « ceci est mon sang, qui sera versé pour vous et pour la multitude en rémission des péchés » (cf. Mt 26, 26-28 ; Lc 22, 19-20), *s'est révélé*, en vertu de ces paroles sacramentelles, *comme Rédempteur* du monde et en même temps *comme Prêtre* de l'Alliance nouvelle et éternelle. La *Lettre aux Hébreux* exprime cette vérité de la manière la plus complète en présentant le Christ comme « grand prêtre des biens à venir », qui « entra une fois pour toutes dans le sanctuaire... avec son propre sang, nous ayant acquis une rédemption éternelle » ; en versant son sang sur la croix, il « *s'est offert lui-même sans tache à Dieu* », par un « Esprit éternel » (cf. He 9, 11-14). C'est pourquoi *le sacerdoce unique du Christ est éternel et définitif*, de même qu'est définitif et éternel le *sacrifice* qu'il a offert. Constamment, chaque jour et en particulier pendant le Triduum pascal, cette vérité est vivante dans la conscience de l'Église : « Nous avons un grand prêtre » (Cf. He 4, 14). Et en même temps, ce qui s'est accompli pendant la dernière Cène a fait de ce sacerdoce du Christ *le sacrement de l'Église*. Il est devenu, pour toute la durée du temps, le signe de son identité et la source de la vie dans l'Esprit-Saint que l'Église reçoit continuellement du Christ. A cette vie participent tous ceux qui, dans le Christ, constituent l'Église. *Tous participent au sacerdoce du Christ* et cette participation signifie que, *par le baptême* « d'eau et d'Esprit » (cf. Jn 3, 5), ils sont déjà consacrés pour offrir les sacrifices spirituels en union avec l'unique sacrifice de la Rédemption, offert par le Christ lui-même. Tous deviennent

dans le Christ – comme peuple messianique de la Nouvelle Alliance – un « sacerdoce royal » (cf. 1 P 2, 9). Sacerdoce commun et sacerdoce ministériel². Il semble particulièrement d'actualité de rappeler cette vérité à l'occasion de la publication de l'Exhortation apostolique « *Christifideles laici* », qui est toute récente (1). Elle contient le fruit des travaux du Synode des évêques réuni en session ordinaire en 1987 dont le thème fut la vocation et la mission des laïcs dans l'Église et dans le monde. Il faut que nous prenions tous connaissance de ce document important. Il faut aussi qu'à sa lumière nous méditions sur notre propre vocation. Une telle réflexion apparaît très actuelle en ce jour qui rappelle la naissance de l'Eucharistie et aussi du service sacramentel des prêtres lié à l'Eucharistie. Dans la constitution « *Lumen gentium* », le Concile Vatican II a rappelé en quoi consiste la différence entre le sacerdoce commun de tous les baptisés et le sacerdoce que nous recevons par le sacrement de l'ordre. Le Concile appelle ce dernier « sacerdoce ministériel », ce qui signifie à la fois « office » et « service ». Il est aussi « hiérarchique » au sens de service sacré. « Hiérarchie » signifie en effet « gouvernement sacré », ce qui, dans l'Église, est un service. Rappelons-nous le texte conciliaire bien connu : « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, bien qu'il y ait entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre en effet, chacun selon son mode propre, participent de l'unique sacerdoce du Christ. Celui qui a reçu le sacerdoce ministériel jouit d'un pouvoir sacré pour former et conduire le peuple sacerdotal, pour faire, dans le rôle du Christ (*in persona Christi*), le sacrifice eucharistique et l'offrir à Dieu au nom du peuple tout entier ; les fidèles, eux, de par le sacerdoce royal qui est le leur, concourent à l'offrande de l'Eucharistie et exercent leur sacerdoce par la réception des sacrements, la prière et l'action de grâces, le témoignage d'une vie sainte et par leur renoncement et leur charité effective » (Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 10 ; cf. Exhort. apost. *Christifideles laici*, n. 22). L'enracinement dans le sacerdoce commun³. Pendant le Triduum pascal, ce qui se présente au regard de notre foi, c'est le sacerdoce unique de l'Alliance nouvelle et éternelle, qui est dans le Christ lui-même. C'est, en effet, à lui que peuvent s'appliquer les paroles sur le grand prêtre qui, « pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes » (He 5, 1). Comme homme, le Christ est prêtre, il est le « grand prêtre des biens à venir » ; mais en même temps, cet homme-prêtre est le Fils consubstantiel au Père. C'est pourquoi aussi son sacerdoce – le sacerdoce de son sacrifice rédempteur – est absolument unique. C'est l'accomplissement transcendant de tout le contenu du sacerdoce. Or, tous les membres de l'Église, par le sacrement du baptême, participent précisément à cet unique sacerdoce du Christ. Si les mots « prêtre pris d'entre les hommes » se rapportent aussi à chacun de nous qui participons au sacerdoce ministériel, ils indiquent avant tout l'appartenance au peuple messianique, au sacerdoce royal, ils indiquent aussi notre enracinement dans le sacerdoce commun des fidèles, qui est à la base de l'appel de chacun de nous au service sacerdotal. Les « fidèles laïcs » sont ceux d'entre lesquels chacun de nous « est pris », ceux au milieu desquels est né notre sacerdoce. Ce sont tout d'abord nos parents, nos frères et nos sœurs et les nombreuses personnes des différents milieux d'où provient chacun d'entre nous : milieux humains et chrétiens, parfois aussi déchristianisés. La vocation sacerdotale, en effet, ne naît pas toujours dans une atmosphère favorable ; il arrive que la grâce de la vocation passe à travers une opposition au milieu, voire à travers la résistance qui provient de la famille. Et

en plus de tous ceux que nous connaissons et que nous pouvons identifier personnellement tout au long du cheminement de notre vocation, il y en a d'autres encore, qui restent inconnus. Nous ne sommes jamais en mesure de préciser à *qui nous devons cette grâce*, à la prière et aux sacrifices *de quelles personnes* nous la devons, dans le mystère de l'économie divine. En tout cas, les mots « prêtre pris d'entre les hommes » ont une grande extension. Si aujourd'hui nous méditons sur la naissance du sacerdoce du Christ avant tout au plus profond de chacun de nous (avant même de l'avoir reçu par l'imposition des mains de l'évêque), *nous devons vivre ce jour en débiteurs. Oui, Frères, nous sommes débiteurs !* C'est en débiteurs de la grâce insondable de Dieu que nous naissons au sacerdoce, que nous naissons du cœur du Rédempteur lui-même, au centre de son sacrifice de la Croix. Et en même temps, nous naissons du sein de l'Église, peuple sacerdotal. Ce peuple est en effet comme *la terre spirituelle des vocations*, la terre cultivée par l'Esprit-Saint, qui est le Paraclet de l'Église pour tous les temps. Le Peuple de Dieu se réjouit de la vocation sacerdotale de ses fils. Il trouve en cette vocation la confirmation de sa vitalité dans l'Esprit-Saint, *la confirmation du sacerdoce royal* par lequel le Christ, « grand prêtre des biens à venir », est présent dans les générations des hommes et dans les communautés chrétiennes. Lui aussi est « pris d'entre les hommes ». Il est le « Fils de l'homme », le Fils de Marie. Ne pas laïciser le clergé ni clériciser les laïcs⁴. *Là où manquent les vocations, l'Église doit s'en préoccuper activement.* Elle s'en préoccupe, elle s'en préoccupe beaucoup. Et cette sollicitude est partagée par les laïcs dans l'Église. Nous avons entendu à ce sujet des paroles frappantes au Synode de 1987, non seulement de la part des évêques et des prêtres, mais aussi des laïcs présents. Cette sollicitude *témoigne* de la meilleure façon possible *de ce qu'est le prêtre pour les laïcs* : elle témoigne de son identité, et il s'agit d'un témoignage de la communauté, d'un témoignage social. Le sacerdoce est, en effet, un sacrement « social » : le prêtre, « pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu » (He 5, 1). La veille de sa passion et de sa mort en Croix, Jésus *a lavé le, pieds des apôtres* au Cénacle, et il l'a fait pour souligner qu'il « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir » (cf. Mc 10, 45). Tout ce que le Christ faisait et enseignait était au service de notre rédemption. L'expression ultime et la plus complète de ce service messianique devait devenir *la Croix sur le Calvaire*. En elle est confirmé jusqu'au bout que le Fils de Dieu s'est fait homme « pour nous les hommes, et pour notre salut » (*Credo* de la messe). Et ce *service du salut*, dont l'action a un rayonnement universel, est « inscrit » pour toujours dans le sacerdoce du Christ. L'Eucharistie – sacrement du sacrifice rédempteur du Christ – comporte en elle-même cette « inscription ». Le Christ, qui est venu pour servir, *est présent sacramentellement dans l'Eucharistie, précisément pour servir.* En même temps, ce service est la plénitude de la médiation salvifique : le Christ est entré dans un sanctuaire éternel, « dans le ciel lui-même, afin de paraître maintenant devant la face de Dieu en notre faveur » (He 9, 24). En vérité, il a été « établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu ». Chacun de nous, qui participons par l'ordination sacramentelle au sacerdoce du Christ, doit constamment *relire cette « inscription » du service rédempteur du Christ.* Car nous aussi – chacun de nous –, nous sommes établis à pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu ». Le Concile affirme à juste titre que « *les laïcs ont droit de recevoir en abondance des pasteurs sacrés les ressources qui viennent des trésors spirituels de l'Église, en particulier les*

secours de la parole de Dieu et des sacrements » (Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 37). Ce service se trouve au centre même de notre mission. Il est bien certain que nos frères et nos sœurs aussi – les fidèles laïcs – *désirent trouver en nous « des serviteurs du Christ et des intendants des mystères de Dieu »* (1 Co 4,1). Il faut chercher dans cette dimension la pleine authenticité de notre vocation de notre place dans l'Église. Pendant le Synode des évêques, à propos de l'apostolat des laïcs, on a souvent rappelé qu'*une -telle authenticité de la vocation et de la vie sacerdotale* tenait au cœur des laïcs. C'est même la première condition pour la vitalité du laïcat et pour l'apostolat propre aux laïcs. Il ne s'agit en aucune façon de « laïciser » le clergé, pas plus qu'il ne s'agit de « clériciser » les laïcs. *L'Église se développe d'une manière organique selon le principe de la multiplicité et de la diversité des « dons »*, c'est-à-dire des charismes (cf. Exhort. apost. *Christifideles laici*, n. 21-24). Chacun, en effet, « reçoit son don particulier » (1 Co 7, 7) « en vue du bien commun » (*ibid.*, 12, 7). « Chacun selon la grâce reçue, mettez-vous au service les uns des autres, comme de bons intendants d'une multiple grâce de Dieu » (1 P 4, 10). Ces précisions des apôtres restent pleinement d'actualité à notre époque. C'est également à tous – ordonnés et laïcs – que s'adresse la recommandation de « mener une vie digne de l'appel » que chacun a reçu (cf. Ep 4,1).⁵ Aujourd'hui, en cette journée si sainte et si pleine d'une profonde signification spirituelle pour nous, il faut que nous méditions une fois encore et à fond le caractère particulier de notre vocation et de notre service sacerdotal. Au sujet des prêtres, le Concile enseigne que « leur ministère même exige [...] qu'ils *ne prennent pas modèle sur le monde présent*, et, en même temps, il réclame qu'ils vivent dans le monde *au milieu des hommes* » (Décret *Presbyterorum ordinis*, n. 3). Dans la vocation sacerdotale d'un pasteur, il doit y avoir une place spéciale pour ces personnes, pour les laïcs, avec leur « caractère laïc » qui est, lui aussi, un élément très positif dans l'Église. Une telle place dans notre vie intérieure est signe de la vocation du prêtre à être pasteur. Le Concile a montré avec clarté et précision que le *caractère laïc « fondé sur les sacrements du baptême et de la confirmation*, le caractère laïc comme dimension de la participation commune au sacerdoce du Christ, constitue la vocation essentielle de tous les fidèles laïcs. *Et les prêtres « ne pourraient être ministres du Christ s'ils n'étaient témoins et dispensateurs d'une vie autre que la vie terrestre »*, mais en même temps « ils ne seraient pas non plus capables de servir les hommes *s'ils restaient étrangers à leur existence et à leurs conditions de vie* » (*ibid.*). Ceci montre précisément la place réservée aux « laïcs » dans la vie intérieure, ce qui est profondément inscrit dans la vocation sacerdotale de tout pasteur : la place réservée à tout ce qui s'exprime dans ce « caractère laïc ». En tout cela, le prêtre doit chercher à reconnaître *la « véritable dignité chrétienne »* (Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 18) de chacun *de ses frères et de ses sœurs laïcs* ; et, plus encore, il doit s'efforcer de leur en faire prendre pleinement conscience, de les former à cette dignité par son service sacerdotal. En reconnaissant « la dignité des laïcs et leur rôle propre dans la mission de l'Église », « les prêtres *sont des frères parmi leurs frères*, membres de l'unique Corps du Christ dont la construction a été confiée à tous » (Décret *Presbyterorum ordinis*, n. 9). Le prêtre, un « rassembleur »⁶. En développant en lui-même cette attitude envers tous les fidèles laïcs, envers les laïcs et leur « caractère laïc » – eux, qui sont marqués également par le don de la vocation reçue du Christ –, le prêtre peut *accomplir le devoir social qui est lié à sa vocation de pasteur*. C'est-à-dire qu'il peut « rassembler » les communautés chrétiennes auxquelles il est envoyé. Le Concile a mis en relief ce devoir à plusieurs reprises : les prêtres, « exerçant [...] la charge du Christ, [...] *rassemblent la famille de Dieu*, fraternité qui n'a qu'une, âme, et, par le Christ, dans l'Esprit, ils la conduisent à Dieu le Père » (Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 28). Cette action de « rassembler », c'est un service. Chacun de nous doit être conscient qu'il rassemble la communauté *non autour de lui-même, mais autour du Christ*, et non pas pour lui-même, mais *pour le Christ*, afin que le Christ puisse agir lui-même dans cette communauté, en chacun de ceux qui la composent, par la puissance de son Esprit Paraclet et à la mesure du « don » reçu par chacun dans cet

Esprit « en vue du bien commun ». Ainsi, cette action de « rassembler » est un service, et d'autant plus un service que le prêtre « préside » la communauté. A ce sujet, le Concile souligne que « à la tête de la communauté, les prêtres doivent donc faire en sorte de ne pas rechercher leurs propres intérêts, mais ceux de Jésus-Christ, en unissant leurs efforts à ceux des laïcs chrétiens » (Décret *Presbyterorum ordinis*, n. 9). Cette action de « rassembler » s'entend non comme quelque chose d'occasionnel, mais comme une « construction » continue et cohérente de la communauté. C'est là précisément qu'est nécessaire la collaboration dont parle le texte conciliaire. C'est dans ce sens que les prêtres doivent « découvrir [...] dans la foi les charismes des laïcs sous toutes leurs formes, des plus modestes aux plus élevées ; ils les reconnaîtront avec joie et les développeront avec ardeur » (*ibid.*). « Il faut également avoir assez de confiance dans les laïcs pour leur remettre des charges au service de l'Église, leur laissant la liberté et une marge d'action. » (*ibid.*) En se référant aux paroles de saint Paul, le Concile rappelle aux prêtres qu'ils « sont placés au milieu des laïcs pour les conduire tous à l'unité dans l'amour, « s'aimant les uns les autres d'un amour fraternel, rivalisant d'égards entre eux » (Rm 12, 10) (*ibid.*). Le Synode de 1990 sur la formation sacerdotale⁷. Dans l'Église en ce moment, à la suite de la publication de l'Exhortation postsynodale *Christifideles laici*, de nombreux groupes en étudient le contenu qui reflète la sollicitude collégiale des évêques assemblés au Synode. D'ailleurs, le Synode a été un écho du Concile, en ce sens qu'il a essayé de montrer, à la lumière de nombreuses expériences, la direction dans laquelle devrait s'engager la mise en oeuvre de l'enseignement conciliaire sur le laïcat. On sait que cet enseignement s'est révélé particulièrement riche et stimulant, ce qui répond assurément aux besoins de l'Église dans le monde contemporain. Nous reconnaissons ces besoins dans toute leur importance et leur complexité : C'est pourquoi la connaissance du document postsynodal nous permettra d'y faire face et nous aidera souvent, par ailleurs, dans notre service sacerdotal. « Les pasteurs sacrés – lisons-nous dans la Constitution *Lumen gentium* – savent bien l'importance de la contribution des laïcs au bien de l'Église entière. Ils savent qu'ils n'ont pas été eux-mêmes institués par le Christ pour assumer à eux seuls toute la mission salutaire de l'Église à l'égard du monde » (n. 30). Respectueux de la dignité et de la responsabilité des laïcs, « ils auront volontiers recours à la prudence de leurs conseils » (Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 37). Tous les pasteurs – évêques et prêtres – « manifestent au monde un visage de l'Église d'après lequel les hommes jugent de la force et de la vérité du message chrétien » (Const. past. *Gaudium et spes*, n. 43). « Par là en effet s'affirme chez les laïcs le sens de leur responsabilité propre, leur ardeur s'entretient et les forces des laïcs viennent plus facilement s'associer à l'action des pasteurs » (Const. dogm. *Lumen gentium*, n. 37). Cela fera partie également des sujets abordés par l'assemblée du Synode des évêques consacrée à la formation sacerdotale, annoncée pour 1990. Cette séquence de sujets permet déjà en elle-même de comprendre que, dans l'Église, il y a un lien profond entre la vocation des laïcs et celle des prêtres⁸. En rappelant tout cela dans la Lettre pour le Jeudi-Saint de cette année, j'ai voulu aborder une question qui est étroitement associée au sacrement de l'ordre. Nous nous rassemblons aujourd'hui autour de nos évêques, en tant que presbyterium des églises locales et particulières, en de nombreux lieux de la terre. Nous concélébrons l'Eucharistie, nous renouvelons les promesses sacerdotales liées à notre vocation et à notre service dans l'Église du Christ. C'est la grande journée sacerdotale de toutes les Églises du monde dans l'unique Église universelle ! Nous nous donnons mutuellement le baiser de paix et, par ce signe, nous désirons rejoindre tous nos frères dans le sacerdoce, même ceux qui sont le plus loin dans l'étendue de monde visible. Précisément, nous offrons avec le Christ ce monde au Père dans l'Esprit-Saint : ce monde d'aujourd'hui, « la famille humaine tout entière avec l'univers au sein duquel elle vit » (Const. past. *Gaudium et spes*, n. 2). Agissant « in persona Christi », en tant qu'« intendants des mystères de Dieu » (1 Co 4, 1), nous sommes conscients de la dimension universelle du Sacrifice eucharistique. Les fidèles laïcs - nos frères et nos soeurs -, en raison de leur propre vocation, sont unis à ce « monde » d'une autre manière que nous. Le monde leur est confié par Dieu dans le Christ rédempteur. Leur apostolat doit mener directement à la transformation du monde dans l'esprit de l'Évangile (cf.

Exhort. apost. *Christifideles laici*, n. 36). Dans l'Eucharistie, dont nous sommes les ministres par la grâce du Christ, ils viennent trouver lumière et force pour accomplir cette tâche. Renouvelons, en pensant à eux, le service rédempteur du Christ à tous les autels de l'Église dans le monde d'aujourd'hui ! Renouvelons-le en serviteurs « bons et fidèles », « que le maître en arrivant trouvera en train de veiller » (cf. Lc 19, 17 ; 12, 37) ! A vous tous, chers Frères dans le sacerdoce, j'adresse un salut cordial, et je vous envoie ma Bénédiction apostolique. Du Vatican, le 12 mars 1989, cinquième dimanche de Carême, en la onzième année de mon pontificat. IOANNES PAULUS PP II

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana